

## Des actions concrètes

La Maison Rousseau et Littérature a rencontré une délégation des signataires de la lettre ouverte « Non, cette Maison Rousseau et Littérature n'est pas notre maison » le 13 février 2024. Elle propose de nouvelles conditions d'accueil.

### Lettre du Conseil de fondation

À la suite de la lettre ouverte « Non, cette Maison Rousseau et Littérature n'est pas notre maison » (*Le Temps*, rubrique *Opinion*, 23 janvier 2024), le Conseil de fondation de la MRL a proposé une rencontre avec les écrivain·e·s, traducteur·trices et modérateur·trices signataires (« La Maison Rousseau et Littérature veut poursuivre le dialogue », *Le Temps*, rubrique *Opinion*, 13 février 2024).

Le 13 février, l'ensemble des membres du Conseil de fondation et la direction de la MRL ont reçu une délégation de huit personnes, représentante des signataires, en présence de Madame Cléa Rédalié, Cheffe du Service de la culture de l'Office cantonal de la culture et du sport, Département de la cohésion sociale de l'État de Genève, et d'Alix Parodi, Présidente du PEN Suisse Romand.

Dans le cadre de cette rencontre, le Conseil de fondation de la MRL a proposé des actions concrètes. Tout d'abord, la MRL a offert un siège à un·e membre de l'AdS (Association « Autrices et auteurs de Suisse ») au sein de son Conseil.

La MRL a également proposé une augmentation graduelle de la rémunération des artistes. Se basant sur les recommandations de l'AdS, les honoraires des intervenant·e·s, actuellement fixés à CHF 300.- pour une prestation d'1h30 environ (hors cas particuliers), se monteront à CHF 450.- à partir du mois de septembre 2024. La MRL souhaite les fixer à CHF 600.- dès que la situation financière de la MRL le permettra, c'est-à-dire dans une période évaluée à 2025-2028.

Enfin, la clause d'annulation des différents types de contrat d'engagement de la MRL sera modifiée dès le 1er mars 2024. Les honoraires des prestations annulées seront payés, dans le cas d'une impossibilité de report.

La MRL estime avoir répondu aux attentes des pétitionnaires. Ouverte à toutes et tous les protagonistes de la chaîne du livre, la MRL rappelle qu'elle œuvre aussi bien à la promotion et diffusion de la littérature qu'à l'actualisation de l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau. Enfin, en 2024, elle lance son programme de résidence d'écrivain·e·s, destiné à des artistes de Suisse romande et d'ailleurs.

Manuel Tornare, Président du Conseil de fondation de la MRL

## Contact

Aurélie Chbib  
Communication, presse et partenariats  
[aurelie.chbib@m-r-l.ch](mailto:aurelie.chbib@m-r-l.ch)